

biologiste permanent a été ajouté au personnel. Environ 12 gradués et étudiants en biologie de l'université font chaque été des recherches biologiques.

La recherche technologique a aussi avancé. On a établi à Prince-Albert une installation d'essai où se font des expériences de fumage et de mise en conserve. Par suite de ces recherches, les ventes de poisson fumé dans la province ont très fortement augmenté. Un comité de recherches a été créé à l'Université de la Saskatchewan en vue d'étudier certains aspects de la mise en conserve du poisson de l'intérieur, en particulier le problème de la saveur boueuse que semble avoir le poisson pris l'été dans les lacs Last-Mountain et Primrose.

La Division des pêcheries poursuit un programme d'éducation destiné à faire comprendre à la population de la province l'importance des recherches scientifiques et la nécessité de certains règlements concernant l'administration des pêcheries. On a tourné trois films de 16mm en couleurs et sonores sur la pêche sportive au cours des trois dernières années.

Alberta.—La Division des pêcheries du ministère des Terres et Forêts administre la pêche commerciale et sportive.

Les règlements adoptés en vertu de la loi des pêcheries de l'Alberta, destinés à améliorer l'emballage, la manutention, l'apprêt, l'entreposage et la qualité du poisson commercial ont été bien accueillis et observés par l'industrie albertaine. En application du programme de production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le corégone est infesté du cestode du brochet et n'est pas de qualité normale ont été fermés à la pêche commerciale.

Les relevés biologiques faits au cours des dix dernières années à plusieurs lacs et cours d'eau ont permis de constater le résultat des programmes d'administration. Les principes classiques d'administration à l'égard de la truite de cours d'eau,—saisons fermées, minimum légal, fermeture des affluents et alevinières,—se sont révélés inefficaces et inexacts. On suit maintenant un nouveau mode d'administration qui comprend le "défrichage" des petits tributaires, l'abolition de la taille légale minimum, excepté dans le cas de la truite de lac, et la pratique de la pêche en toute saison sur les grands cours d'eau. En outre, il n'y a pas de saison fermée pour la pêche à la ligne du brochet, du doré et de la perchaude. Des stations d'élevage et une frayère provinciale de la truite aident à peupler les cours d'eau, à la suite d'un désastre naturel ou d'un hiver fatal, ou à introduire de nouvelles espèces dans les régions dépourvues d'alevinières.

En 1941, on a commencé une expérimentation de longue haleine pour déterminer l'efficacité de la frayère de corégone de Canyon-Creek en transplantant des œufs embryonnés dans une série de lacs toutes les deux années. Les faits constatés à cinq lacs, d'une étendue de 12 à 462 milles carrés, indiquent que les poissons des années de peuplement artificiel n'étaient pas plus nombreux. Des observations sur l'efficacité de la reproduction naturelle indiquent qu'environ 10 p. 100 des œufs survivent pour devenir alevins, soit assez pour produire environ cent fois plus de poissons adultes qu'un lac puisse en tenir. Ainsi, bien que les œufs embryonnés venus de la frayère survivent aussi et produisent des alevins, comme le prouve le rempoissonnement de plusieurs lacs auparavant vides de corégone, on a trouvé que la reproduction naturelle suffit et peut fournir plus de sujets que l'apport de la frayère; le résultat ultime étant donc le même, on a fermé la frayère de corégone.